



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 15 juillet 2021

Table des matières

<u>DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ARTISTES BELGES FRANCOPHONES QUI S'EXPORTENT</u>	3
<u>LE GOUVERNEMENT RENFORCE LES SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE</u>	5
<u>PLUS DE 2 MILLIONS € POUR DÉVELOPPER DES PROJETS D'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE DANS LES ÉCOLES FONDAMENTALES</u>	6
<u>SPORT : DES RÉFÉRENTS ÉTHIQUES POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT</u>	7
<u>900.000 EUROS POUR LES CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT</u>	9
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	10

Des moyens supplémentaires pour les artistes belges francophones qui s'exportent

Dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19, sur proposition du Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver un projet d'arrêté octroyant une subvention exceptionnelle supplémentaire à Wallonie-Bruxelles International (WBI) portant sur la « relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles » suite à la crise sanitaire.

Pour rappel, en date du 28 mai 2020, le Gouvernement a adopté un arrêté octroyant une subvention exceptionnelle à WBI afin de soutenir les secteurs artistiques en difficulté dans le cadre de la diffusion internationale suite à la crise sanitaire du COVID-19. L'enveloppe dédiée au soutien aux secteurs artistiques en difficulté s'élevait alors à 1 million d'euros pour la période courant de mars à août 2020. Un mécanisme de garantie avait également été mis en place pour prendre en charge les préjudices liés à l'arrêt d'un tournage en cas d'infections au COVID-19 et un mécanisme similaire a été mis en place pour les annulations potentielles de spectacles en arts vivants prévus dans l'espace Schengen. Ces mécanismes restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Une large concertation avec le secteur

Suite aux entretiens réalisés tout au long de l'année 2020 par WBI avec de nombreux opérateurs culturels, ainsi que des retours de nos institutions culturelles à l'étranger, comme le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le Théâtre des Doms à Avignon, le Ministre-Président a défini trois axes prioritaires pour entamer la relance des acteurs culturels via leur diffusion à l'international et pour lesquels le Gouvernement a débloqué une enveloppe de 3.965.000 €.

La mise en œuvre du plan de relance sera opérationnalisée par WBI et s'étalera sur trois années (2021, 2022 et 2023). En effet, les perspectives de reprise en 2021 sont toujours incertaines en termes d'ouverture et de reprise rapide du secteur. De plus, le volet international de la culture présente la difficulté particulière de la diversité des mesures adoptées dans chaque pays puisque le monde est impacté par la crise avec des temporalités différentes.

Axe I : Majoration et adaptation des outils existants : 1.210.000 euros

Dans le contexte de la relance, des programmes de soutien existants via le « guichet culture » de WBI seront adaptés et renforcés :

- **Prise en compte des disciplines auparavant non soutenues : 600.000 euros** (Programmation de saison/Tournées à l'étranger ; Résidences à l'étranger)
- **Exportation : 280.000 euros** (Renforcement du dispositif de soutien à la prospection ; Renforcement du dispositif de soutien à la prospection dans le cadre du Festival d'Avignon ; Programmes de résidence et de prospection ; Augmentation de l'offre de résidences structurelles en matière d'arts visuels ; Mise en place de missions de prospection annuelles coordonnées par WBTD)
- **Diffusion : 330.000 euros** (Amplification de l'aide à la sortie des films majoritaires FWB à l'étranger ; Consolidation de la nouvelle aide au surtitrage en matière de théâtre, danse, cirque, arts de la rue et des spectacles humoristiques ; Confirmation de mise en place de 2 sessions d'aide aux outils promotionnels et captations au niveau du théâtre, du cirque, des arts de la rue et des spectacles humoristiques ; Renforcement des focus professionnels organisés en FWB)

Axe II : Développement de mécanismes complémentaires : 1.755.000 euros

Dans le contexte de la relance, de nouveaux mécanismes sont mis en œuvre, selon les spécificités de chaque secteur :

- **Bourses : 190.000 €** (Bourse d'opportunité de déplacement pour les développeurs d'artistes ; Bourse de participation aux événements de réseautage international ; Bourse de soutien à l'exploitation des enregistrements en ligne)
- **Équipements/outils : 15.000 €** (Soft Power : podcast, émission radiophonique, soutiens aux médias à portée internationale ; Mise en place, par WBTD, d'un catalogue des captations existantes à destination des professionnels)
- **Networking : 140.000 €** (Soutien aux résidences à l'étranger en matière de musique ; Intensification d'opérations de networking entre professionnels en matière de cinéma)
- **Formation : 220.000 €** (Mise en œuvre d'une formation au marketing pour les professionnels de la FWB dans le secteur du cinéma ; Masterclass à destination des étudiants en cinéma ; Workshops collectifs de professionnalisation sur la stratégie globale et la communication digitale à destination des professionnels du design et de la mode ; Masterclass thématiques en lien avec le développement de la situation dans les pays limitrophes dans le secteur de la musique)
- **Promotion : 290.000 €** (Mise en œuvre d'une campagne de promotion/communication type « We love Belgian cinéma » ; Soutien aux bureaux de diffusion dans les secteurs du théâtre, de la danse, du cirque et des arts de la rue)
- **Soutien des partenariats : 540.000 €** (Mise en place d'un programme de mise en relation sur mesure, entre entreprises étrangères de design et designers confirmés ; Renforcement de la coproduction internationale en arts de la scène ; Suppression du critère « création du spectacle en FWB » ; Relations avec les festivals internationaux)

Par ailleurs, une concertation sera menée par le Ministre-Président afin de définir les mesures les mieux adaptées pour le secteur des Lettres et Livre. Un montant de 360.000€ a été dégagé pour ces futures mesures de soutien.

Axe III : Redéploiement : 1.000.000 euros

Les modalités de ces mesures de redéploiement seront définies ultérieurement compte tenu de la situation sanitaire à l'international et du fait qu'il est important de séquencer la relance, puis le redéploiement.

Pierre-Yves Jeholet : « *A travers ces nouvelles aides, le Gouvernement réaffirme sa volonté de soutenir et de renforcer la relance de ses opérateurs et de ses artistes sur le plan international. En outre, cette crise nous a montré qu'il était aussi possible de saisir cette période comme une opportunité pour repenser la manière dont nous consommons et diffusons la culture et d'étudier comment les métiers de la Culture et de la création pourraient se réinventer au niveau international. C'est pourquoi il est plus que nécessaire de maintenir les créateurs au travail, dans une perspective de soutien à la recherche et à l'innovation, de transversalité, de création et de réinvention des pratiques.* »

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Le Gouvernement renforce les Services d'accueil spécialisés de la petite enfance

Les Services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE) subventionnés par l'ONE seront renforcés en personnel accueillant dès ce mois de juillet 2021.

Cette première phase prévoit deux équivalents temps plein et demi supplémentaires en personnel d'accueil des enfants, afin d'améliorer prioritairement leur encadrement durant la nuit. Des renforcements complémentaires en personnel d'accueil sont prévus en 2024 et en 2025 pour encore améliorer l'encadrement des enfants, et assurer un meilleur maintien du lien familial et de l'accompagnement des familles.

Cette décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative de la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, s'inscrit dans le cadre plus global de l'attention particulière portée aux enfants les plus fragilisés et de la lutte contre la précarité infantile.

Les SASPE accueillent en hébergement des enfants de moins de 7 ans orientés principalement sur décision d'une instance de l'aide à la jeunesse et dont la famille est en situation de crise. Cette prise en charge est temporaire et vise à permettre à l'enfant de vivre au mieux ce temps difficile pour lui, tout en restant en lien avec sa famille en vue d'un retour dès que possible, ou une autre orientation, le cas échéant.

Les SASPE n'avaient plus connu de révision de leurs normes d'encadrement depuis 2009 et certains rencontraient de graves difficultés à assurer l'encadrement des enfants, notamment durant la nuit.

L'octroi de 2,5 équivalents temps plein à tous les SASPE subventionnés par l'ONE dès le mois de juillet 2021 leur permettra d'améliorer considérablement cet encadrement.

Ce renforcement des SASPE est prévu dans le nouveau Contrat de Gestion de l'ONE adopté récemment. Pour rappel, la conclusion de ce Contrat de gestion est un moment important pour tous les enfants et les familles. Il vise, en effet, une plus grande accessibilité à l'ensemble des services offerts par l'ONE et ses partenaires, dans les secteurs de l'Accueil et de l'Accompagnement.

« L'accueil et l'encadrement des enfants, dès le plus jeune âge, sont les leviers les plus efficaces pour leur donner les meilleures chances d'avenir. C'est particulièrement vrai pour les services spécialisés qui entourent des enfants particulièrement fragilisés. Il était fondamental de renforcer ces services et de permettre à ces professionnels d'exercer leur mission essentielle dans de meilleures conditions, au plus grand bénéfice des enfants dont ils ont la charge », conclut Bénédicte Linard, ministre de l'Enfance.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Plus de 2 millions € pour développer des projets d'alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales

L'alimentation à l'école est un enjeu majeur de la vie des élèves pour assurer leur développement et leur bien-être.

Dans nos écoles, il est indispensable d'assurer un environnement alimentaire de qualité et de développer des projets qui allient information et sensibilisation à une alimentation accessible pour tous qui soit équilibrée, saine et durable dans les écoles.

Dès lors, à l'occasion du gouvernement de ce 15 juillet 2021, un budget de 2,15 millions d'euros a été dégagé pour lancer des appels à projets afin d'accompagner les écoles à mener des projets d'alimentation. Les écoles seront aidées afin de mettre en place des nouveaux modèles de cantines durables, former les acteurs de l'école aux enjeux de l'alimentation saine et mener des opérations de sensibilisation (des parents, des enfants et des équipes éducatives) à l'alimentation saine et durable.

Si 85% des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des repas chauds, il n'y a qu'un enfant sur trois qui y participe et ce chiffre tombe à un sur quatre dans l'encadrement différencié. Dès lors sur les 2,15 millions de la mesure, 1,35 sera consacré aux écoles maternelles aux indices socio-économiques les plus défavorisés.

La sensibilisation et la formation sont des étapes préalables indispensables pour tendre vers un changement d'approche concernant l'alimentation à l'école et favoriser la production locale.

Pour Caroline Désir, Ministre de l'enseignement et Frédéric Daerden, Ministre de l'égalité des chances « *En s'appuyant notamment sur un tissu associatif wallon et bruxellois à la pointe sur l'alimentation saine, l'ambition affichée est de basculer progressivement vers des repas accessibles à tous les enfants qui soient savoureux, orientés vers des produits bio, locaux et sains* ».

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75

Sport : des référents éthiques pour lutter contre le harcèlement

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en dernière lecture un projet de décret visant notamment à renforcer la sensibilisation et la lutte contre le harcèlement en milieu sportif. Il sera soumis à la rentrée au Parlement.

La Ministre des Sports Valérie GLATIGNY : « Ce projet permettra notamment de mieux combattre le harcèlement, par exemple à travers la mise en place de référents éthiques qui auront bénéficié d'une formation adéquate. »

1. Le décret visant l'éthique sportive : un nouvel outil qui permettra notamment sensibiliser et lutter contre le harcèlement en milieu sportif

L'objectif de ce texte est de doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un outil à même de renforcer les valeurs et normes que doivent observer le mouvement sportif organisé, en ce compris les sportifs, les membres, les arbitres ainsi que les cadres sportifs et administratifs. L'éthique sportive recouvre à la fois la bonne gouvernance, le fair-play, l'arbitrage, la déontologie, le développement durable, la lutte contre la fraude et la tricherie.

Mais l'accent est aussi mis sur **l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre la maltraitance et le harcèlement.**

Valérie GLATIGNY avait à plusieurs reprises ces derniers mois, insisté sur l'importance de pouvoir amplifier davantage encore les efforts consentis pour lutter contre ces comportements lorsqu'ils surviennent dans le milieu sportif.

2. Un Observatoire de l'éthique sportive s'appuyant sur un réseau éthique :

Pour concrétiser cet objectif, le projet de décret prévoit d'abord la mise en place d'un **Observatoire de l'éthique sportive.**

Cette **instance de réflexion et d'impulsion** aura pour mission de rendre des avis, formuler des propositions et des recommandations au gouvernement. Il entretiendra par ailleurs un **dialogue permanent avec les acteurs du mouvement sportif** (fédérations, associations, ...) ainsi que des opérateurs actifs dans les domaines liés à l'éthique sportive tels que Yakapa, SOS Enfants ou encore Unia.

Le projet prévoit aussi la mise en place d'un **réseau éthique**, composé d'un représentant par fédération/association sportive reconnue.

Cet **organe opérationnel** sera chargé d'assurer le **lien entre l'Observatoire et les acteurs du mouvement sportif**. Il sera également chargé de relayer toute problématique en matière d'éthique sportive rencontrée sur le terrain auprès de l'Observatoire. Il s'assurera enfin que le Code d'éthique sportive et les chartes sportives sont bien appliqués en pratique.

L'accent est, en effet, notamment mis sur la lutte contre la maltraitance en milieu sportif. Il instaure par exemple l'obligation pour les fédérations/associations sportives d'intégrer le **Code d'éthique sportive** ([disponible ici](#)) dans leur règlement. Une formation spécifique, actuellement dispensée aux responsables des centres de formation, est également prévue pour les référents « Vivons sport ».

Le réseau éthique sera également chargé de formuler des propositions d'actions au gouvernement afin de promouvoir l'éthique sportive au sein du mouvement sportif organisé.

3. Des référents et délégués « Vivons sport » pour assurer le lien avec le terrain :

Le projet de décret crée par ailleurs des **référents** « Vivons sport » et des **délégués** « Vivons sport ».

En résumé, le réseau éthique s'appuiera sur les référents "Vivons Sport" désignés au niveau des fédérations et associations sportives. Ces référents organiseront quant à eux un réseau de délégués "Vivons Sport" désignés au niveau des clubs sportifs.

Les référents « Vivons sport » seront chargés de plusieurs missions.

Outre l'organisation du réseau précité, ils alimenteront le travail de l'Observatoire en fonction des retours du terrain tout en relayant les recommandations de cette instance auprès des fédérations et associations sportives. Ils assureront également à la promotion et la sensibilisation du Code d'éthique sportive et de ses chartes.

Les **délégués « Vivons sport »** seront institués au sein de chaque club au sein duquel ils exerceront des missions assez analogues à celles des référents précités mais à l'échelle de leur club.

En première ligne, ils relayeront auprès de leur(s) référents toute problématique relevant de l'éthique sportive ainsi que les initiatives prises pour promouvoir celle-ci. Ils assureront également la promotion et l'implémentation des actions menées par leur fédération ou proposées par le réseau éthique.

A l'instar des référents à l'échelle des fédérations et des associations sportives, les délégués « Vivons sport » seront, enfin, chargés de vérifier le respect par les clubs, fédérations et associations sportives, de l'obligation légale de détention d'un extrait de casier judiciaire (l'ancien certificat de bonne vie et mœurs) de type II (prévu pour toute activité d'animation ou d'encadrement avec des mineurs) par les cadres administratifs et sportifs pour exercer leur activité. Ils assureront la promotion du Code d'éthique auprès des membres et sportifs de leur club.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

900.000 euros pour les Centres de rencontres et d'hébergement

Sur proposition de la Ministre de la Jeunesse Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé une première tranche de près de 900.000 euros pour soutenir les centres de rencontres et d'hébergement (CRH – telles que les auberges de jeunesse), durement impactés par la pandémie de COVID19. Cette première tranche couvre la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021. Un second arrêté sera ultérieurement soumis au Gouvernement pour la liquidation des subventions exceptionnelles couvrant la période allant du 1^{er} mars au 30 juin 2021, les modalités de paiement ayant été concertées avec le secteur.

La Ministre de la Jeunesse, Valérie GLATIGNY : « *La pandémie a eu un impact important sur les acteurs du secteur de la jeunesse, en ce compris les CRH, qui ont souffert d'un important manque à gagner suite aux mesures sanitaires. Il était donc important de soutenir aussi financièrement ces acteurs qui assurent un rôle social important pour nos jeunes afin de leur permettre de traverser cette crise d'une ampleur inédite.* »

La Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale puis l'État fédéral avaient pour rappel interdit les séjours avec nuitée à partir du 28 octobre 2020. Les infrastructures culturelles, dont les CRH, étaient également fermées aux jeunes âgés de plus de 12 ans depuis cette date. Les CRH n'ont d'ailleurs à nouveau pu accueillir des séjours avec nuitée qu'à partir du 25 juin 2021.

Les demandes de soutien ont été introduites par les CRH via un formulaire en ligne. L'administration a ensuite analysé les demandes pour déterminer leur éligibilité et le montant auquel les CRH ont droit conformément à la méthodologie fixée par l'arrêté de pouvoir spéciaux n°59 adopté en février dernier.

Pour rappel, cet arrêté fixait la période allant du 1^{er} septembre 2020 et au 30 juin 2021 comme la période soutien. Cette période de 10 mois était divisée en 5 tranches de deux mois chacune.

L'arrêté soumis au Gouvernement a pour objet la liquidation des subventions pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, soit les trois premières tranches (6 mois). Un deuxième arrêté sera soumis au Gouvernement pour la liquidation des subventions exceptionnelles couvrant la période allant du 1^{er} mars au 30 juin 2021.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75